

Réunion avec la Secrétaire d'Etat Christelle Dubos sur l'aide alimentaire – 04/05/20

Réunion regroupant une quarantaine d'acteurs associatifs et institutionnels.

⇒ Introduction par Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la santé :

- Rappel de ce qui a été fait pendant la crise sanitaire : état de surcoût
 - ❖ Soutien direct aux personnes précaires : aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers allocataires du RSA et de l'ASS à hauteur de 150 euros et 100 euros par enfants supplémentaires à charges et pour les familles bénéficiaires des APL 100 euros par enfant à charge. Aide versée en une seule fois automatiquement le 15 mai. 5 millions d'enfants bénéficieront de cette aide. Les familles ont été les cibles pour pallier la fermeture de cantine et la baisse de revenu induite par la crise sanitaire. Budget de 900 millions d'euros. Pas de rupture de droits et prolongation automatiquement de RSA et AAH. Il a également été demandé aux Caf et Msa de traiter prioritairement les demandes d'ouverture des minima sociaux et RDV par téléphone pour ouverture en urgence des droits.
 - ❖ Soutien opérationnel aux acteurs de l'aide alimentaire : l'Etat se repose sur les acteurs et les appuie depuis le début de la crise en confiant une coordination et d'animation locales aux Préfets, portée par une instruction le 27 mars. Par ailleurs, l'Etat a soutenu la nécessité de mobilisation de nouveaux bénévoles avec la réserve citoyenne. 300 000 citoyens se sont inscrits et la moitié ont eu une mission notamment sur l'aide alimentaire. Si les associations ont toujours de besoins de bénévoles il faut formuler ces besoins sur la plateforme. L'Etat a également facilité la mise en relation avec de nouveaux donateurs de denrées en facilitant la mise en relation des acteurs de l'aide alimentaire et ouverture à des acteurs qui n'étaient pas forcément dans l'aide alimentaire pour avoir un maillage précis.
 - ❖ Soutien financier aux acteurs de l'aide alimentaire : un plan financier a été annoncé le 23 avril : 39 millions d'euros avec 25 millions d'euros aux associations suite à l'estimation des surcoûts par la DGCS. Alloués : crédits nationaux et locaux au pro rate des besoins exprimés au niveau national et local : une enveloppe de 18 millions d'euros pour les têtes de réseaux nationaux et 3 millions d'euros réservés à des achats par le biais de France Agrimer. 7 millions délégués dans les services déconcentrés pour les associations locales. Aucune association ne verra ses besoins couverts à 100% sauf si la demande était inférieure à 20 000 euros. Travail de prise de contact en cours par la DGCS avec les associations concernées.
 - ❖ Réponse d'urgence aux situations critiques : 14 millions d'euros des 39 millions ont été alloués pour la mise en œuvre d'une aide d'urgence pour les territoires en crise aigüe au regard de l'accès à l'aide alimentaire, distribution aux foyers les plus en difficulté (105 euros par mois). 4 millions d'euros pour Outremer dont 2,6 millions financement plan d'actions Mayotte, Guyane et Saint Martin. Coordinné par préfectures aidées par

les collectivités. Cette aide vient en complément de ce qui est porté par le Ministère du Logement à destination des personnes sans abri.

Par ailleurs, le plan de déconfinement inclus un volet spécifique public précaire. Au-delà du plan de déconfinement, un plan de réponse à la crise économique et sociale sera fait pour les mois à venir et réponse faite aux plus précaires fragilisés par la crise. Les travaux commencent.

⇒ **Virginie Lasserre, Directrice générale de la cohésion sociale :**

- ❖ Une nouvelle fiche consigne sanitaire sera adressée avant la fin de la semaine aux acteurs pour préparer le déconfinement dans le secteur de l'aide alimentaire et préciser les mesures à prendre au niveau sanitaire en lien avec la doctrine de port de masques défini au niveau national. Pour le grand public le port du masque sera obligatoire dès lors que distance de 1m ne pourra pas être respectée. Masques grand public seront fournis aux personnes précaires par le biais des collectivités locales pour être au plus près des territoires. Mais on en saura plus ensuite.
- ❖ Réactivation consignes au préfet pour identification de lieux disponibles et utilisables pour l'aide alimentaire et il est prévu la pérennisation des actions en faveur de l'accès aux droits et priorité donnée aux minima sociaux dans l'activité des caisses. Nécessaire articulation aide d'urgence et des tickets service diffusés et distribués aux sans-abri et cela doit s'articuler sur les territoires. Il faut distribuer aux bonnes personnes et bonne traçabilité de l'ensemble de ces dispositifs.

⇒ **Joëlle Martinaux, Présidente de l'UNCCAS :**

- ❖ Les CCAS sont tous prêts, aides données sont des soutiens qui s'additionnent les unes aux autres et qui sont indispensables. L'aide alimentaire est salutaire, on découvre chaque semaine des situations de plus en plus compliquées. CCAS s'organisent. Faudra être vigilant sur d'autres zones que celles prises en charge aujourd'hui par les dispositifs d'aide alimentaire d'urgence. La situation des étudiants est de plus en plus préoccupante.

Les associations présentes ont ensuite indiqué la nécessité de poursuivre ces échanges et ce modèle de réunion au-delà de la crise actuellement expérimentée. Par ailleurs, les associations s'inquiètent de l'augmentation des publics en précarité qui ont besoin de l'aide alimentaire et de la manière dont faire face à la venue de ces nouveaux publics.

Interrogation fera partie de l'après déconfinement et juste début de réponse donc il faudra voir, mettre une grosse partie sur l'accompagnement et la place dans la société

Masques : distribution pour les personnes les plus précaires selon remontées des besoins et appui des CCAS pour distribution auprès des plus précaires et publics pas connus des CCAS et plusieurs portes entrée, question de 5 millions de masques hebdomadaires selon remontées des préfetures pour trouver la solution ensemble. Beaucoup d'inquiétudes également autour des jeunes en difficulté et

des publics qui sortiraient des radars de l'aide alimentaire, dont il faut aller vers. Les associations ont également soulevé la nécessité de renouveler l'aide exceptionnelle, de l'élargir mais également de revaloriser les minima sociaux.

⇒ Réponses :

- ❖ 39 millions du plan d'urgence représente 1/3 du budget annuel de l'état donc réponse à urgence et augmentation de la demande avec réponses diverses.
- ⇒ Question des étudiants : ministère de l'enseignement a financé l'ouverture pour les étudiants d'antennes de distribution alimentaire.
- ⇒ Solution adaptée à chaque public et chaque territoire parce que besoins ne sont pas les mêmes
- ⇒ Plan d'après crise est large et prône la question de l'aide alimentaire
- ⇒ Le Premier ministre a annoncé le versement d'une aide de 200 euros pour 800 000 jeunes en situation de précarité.
- ⇒ Aide exceptionnelle : versée en une seule fois pas de renouvellement prévu, 900 millions d'euros 84% des familles les plus précaires et avec les 200 euros annoncés pour les jeunes précaires, on va être à près de 100% des ménages les plus précaires touchés. Allocataires AAH et ASPA : ceux qui auront APL toucheront cette aide.